

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Arts et Lettres (500.A1)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Jonquière

Avril 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1) donné au Cégep de Jonquière s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le Cégep de Jonquière a transmis son rapport, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 12 octobre 2004. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 26 et 27 avril 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des étudiants². Les professeurs n'ont pas participé aux rencontres avec la Commission au moment de la visite. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Jonquière et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège.

La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Claude Grégoire, professeur de français et conseiller à l'enseignement et au développement de programmes au Collège Mérici, M. Carlo Mandolini, professeur de cinéma et communication au Collège André-Grasset, M. Christian Morin, conseiller pédagogique au Cégep de Sainte-Foy. Le comité était assisté de M^{me} Marthe Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de Jonquière est un établissement public fondé en 1967. Outre le campus de Jonquière, il compte plusieurs centres de formation, certains offrant l'enseignement dans plus d'un site. Le Cégep offre cinq programmes préuniversitaires et vingt programmes techniques menant au DEC.

Le programme préuniversitaire *Arts et Lettres* a été implanté au Collège en 1994 à titre de programme expérimental et révisé à quelques reprises depuis. En 2000, le programme a été défini par objectifs et standards. Le programme comprend 54 2/3 unités dont 26 2/3 unités sont consacrées à la formation générale et 28 à la formation spécifique. La formation spécifique du programme comporte dix compétences, une compétence additionnelle s'ajoute au profil *Lettres et langues*. Les élèves inscrits ont le choix entre trois profils : *Cinéma et communication*, *Arts d'interprétation*, *Lettres et langues*.

Entre 2000 et 2003, l'effectif étudiant, majoritairement féminin, oscille entre 50 et 65 élèves. À l'automne 2004, le programme accueille 71 élèves qui se répartissent comme suit : 29 étudient en *Cinéma et communication*, 23 en *Arts d'interprétation* et 19 en *Lettres et langues*.

En 2004-2005, les enseignants, provenant des Départements d'arts visuels et de français, étaient au nombre de quatorze à temps plein et cinq à temps partiel.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'évaluation a été réalisée de septembre 2003 à mai 2004 et elle a été l'occasion pour le Collège d'effectuer le bilan de la mise en œuvre du programme. La démarche a permis au Collège d'identifier les enjeux de cette évaluation, notamment la qualité de la formation et la persévérance des élèves. Le Collège a retenu six critères d'évaluation : l'efficacité du programme; la cohérence du programme; la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants; la qualité de la gestion du programme; l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation; et la pertinence du programme.

La conduite des travaux d'évaluation a été assumée par la Direction des études en collaboration avec le comité d'évaluation et le comité de programme. Le rapport, une fois complété, a été soumis à la Commission des études et adopté par le conseil d'administration le 29 septembre 2004. Le personnel enseignant, le personnel professionnel et les élèves ont été mis à contribution à différentes étapes du processus.

La collecte d'information a été effectuée en février 2004 et elle s'est appuyée largement sur des données perceptuelles : questionnaires, entrevues individuelles et de groupes. Le Collège a également réalisé une analyse de contenu des documents à sa disposition comme les plans de cours et il a utilisé des données statistiques existantes. Un questionnaire a été rempli par 146 élèves, provenant des cohortes 2000 à 2004, répartis de la façon suivante : 43 % en *Cinéma et communication*, 33 % en *Arts d'interprétation* et 24 % en *Lettres et langues*.

La Commission souligne la qualité du rapport et des outils de collecte. Les enseignants de la formation générale n'ont pas participé à la validation des données, comme il est prévu dans la politique institutionnelle d'élaboration et d'évaluation des programmes du Collège (PIEEP), en raison d'un contexte de boycottage syndical.

Lors de la visite, les membres du personnel non enseignant et les élèves ont été nombreux à participer aux rencontres et la qualité de leur contribution a été fort appréciée par la Commission. En revanche, bien que la Commission ait pu compter sur la participation du coordonnateur de programme actuel et sur celui qui était en poste au moment de l'évaluation, elle déplore l'absence des enseignants lors des rencontres prévues. Elle estime que leur participation aurait permis de mieux mettre en valeur la qualité de la mise en œuvre du programme. Quelques enseignants ont tout de même été rencontrés lors d'une

visite des installations. La Commission a pu obtenir, lors de sa visite, les informations nécessaires pour porter un jugement sur la qualité du programme.

Lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'élaboration et d'évaluation des programmes du Collège en 2003, la Commission lui avait recommandé d'établir un devis d'évaluation qui oriente les travaux, d'y préciser la problématique du programme qu'il évalue et d'y inclure un échéancier de réalisation des travaux. Elle avait, de plus, recommandé au Collège d'amender sa PIEP de manière à clarifier le partage des rôles et des responsabilités des intervenants, de s'assurer de l'efficacité de la supervision des travaux et de s'assurer que la Commission des études puisse jouer son rôle adéquatement. Le Collège a donné suite aux recommandations de la Commission. Les travaux d'évaluation se sont déroulés conformément aux dispositions établies par la PIEP. De plus, les critères et les sous-critères retenus lui ont permis de rendre compte de la qualité effective de son programme. Quoique la PIEP du Collège prévoit la participation de représentants de la formation générale³ lors d'une évaluation en profondeur, en raison du contexte déjà mentionné, les enseignants de la formation générale n'ont pas participé à la présente autoévaluation.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le rapport souligne que les objectifs et le contenu du programme correspondent aux visées éducatives du Collège et à sa mission de développement régional. Le Collège a développé ses profils à partir de certains champs d'expertise du Collège comme *Arts et technologies des médias*, de sa tradition dans le domaine de l'expression théâtrale et des compétences du personnel enseignant en place.

3. Art. 5.4, p. 29, PIEP Jonquière, 2003.

Selon les données du Collège, à l'automne 2002 et 2003, le taux d'admission à l'université des finissants du programme *Arts et Lettres* est supérieur à celui du réseau et celui dans les programmes contingentés comme *Communication et journalisme* est comparable à l'ensemble des finissants du réseau.

La visite a permis de constater que le Collège n'assure pas le suivi systématique des élèves qui poursuivent leur cheminement à l'université. Mise à part la prise en compte des réactions obtenues informellement des étudiants qui entrent à l'université, le Collège utilise peu de moyens pour suivre la réussite et le cheminement universitaire des finissants du programme. En l'absence de données de cette nature, il est difficile de mesurer la pertinence de la formation – comme le prévoyait d'ailleurs la démarche du Collège – et de mieux orienter les objectifs du programme. Par exemple, les profils *Cinéma et communication* et *Arts d'interprétation* sont plus nettement orientés vers la production que le profil *Lettres et langues*. L'orientation « production » de la formation des deux premiers profils fait en sorte que moins de temps est accordé aux dimensions historique, culturelle, critique et analytique prévues au devis ministériel. Les données sur le cheminement des étudiants à l'université pourraient permettre de s'assurer que l'orientation « production » de ces deux profils prépare adéquatement les élèves aux études universitaires. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de développer des mesures de suivi de ses diplômés.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage et leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Chacune des compétences du programme fait l'objet d'activités d'apprentissage. Au cours de la première année de la formation, les élèves acquièrent une culture générale dans le champ d'études des arts et dans celui des lettres. Les élèves sont également initiés aux principaux outils méthodologiques et de recherche. Le tronc commun comporte sept cours dont six sont répartis sur les deux premières sessions. Le Collège explique que cela rend l'élève plus en mesure de choisir son profil de formation par la suite. Les cours de la deuxième année sont concentrés dans le profil choisi par l'élève et ils sont axés davantage sur la conception et sur la production. Le cours *Projet d'intégration* (510-DLT-03) survient au terme de la formation et vérifie l'intégration des compétences du programme. Selon le rapport, les élèves finissants mentionnent que le cours leur a permis d'intégrer les apprentissages réalisés au cours de leur formation.

La démarche du Collège a permis de relever des incohérences dans certains cours, entre autres, dans les cours d'histoire. L'établissement a ainsi procédé à plusieurs améliorations. L'équipe enseignante et les élèves ont mentionné la difficulté à suivre en parallèle les cours *Histoire des arts et des lettres avant le 19^e siècle* (502-DLB-04) et *Histoire des arts et des lettres du 19^e siècle à nos jours* (502-DLC-03). Ces cours sont désormais offerts à deux sessions différentes, ce qui devrait faciliter la progression des apprentissages. Par ailleurs, l'élément de compétence « Suivre une démarche méthodologique » de la compétence « Explorer le domaine des arts et des lettres » était associé au cours *Recherche et méthodologie*; or, ce cours a été abandonné. La compétence « Explorer le domaine des arts et des lettres » sera désormais associée au cours *Langage des arts et des lettres* (502-JAA-JQ) et aux cours *Histoire de l'art* (520-JAA-JQ) et *Histoire de la littérature* (601-JCA-JQ). Cela aura comme avantage de permettre à l'enseignant de s'appuyer sur un contenu concret pour l'intégration de cette compétence.

Entre autres choses, les cours de production trop longs, surtout dans le profil *Arts d'interprétation*, ont été séparés en plus petits cours. Cela devrait notamment favoriser l'encadrement des élèves en permettant à un seul enseignant de superviser de manière régulière un groupe d'étudiants. La Commission considère que les mesures mises en place ont permis d'améliorer la cohérence du programme et l'organisation des cours.

Dans une large proportion, les élèves de l'ensemble des profils sont satisfaits de la formation. Au regard de la formation générale, le taux de satisfaction est moindre en ce qui a trait aux cours d'anglais et de philosophie. Bien que le rapport du Collège ne s'attarde pas à l'analyse de cette situation, plusieurs actions ont néanmoins été identifiées. À ce propos, l'aide pédagogique a entrepris de sensibiliser les élèves à l'importance de la formation générale et la Direction des études entend déterminer des actions en concertation avec le comité de programme de la formation générale. Les élèves ont également exprimé des insatisfactions relativement à la mise en œuvre de la formation complémentaire. La Commission note que le Collège n'a pas évalué l'offre de cours complémentaires du programme *Arts et Lettres* ces dix dernières années. Le Collège est conscient de cette lacune et il envisage d'ailleurs de réexaminer la pertinence de ses cours complémentaires. La Commission encourage le Collège en ce sens.

Les élèves rencontrés ont questionné la pertinence de l'apprentissage de notions grammaticales dans le cours de *Français adapté* (601-DJD) qui se déroule durant la session qui suit l'épreuve uniforme de français. Aux dires des élèves rencontrés, ces notions seraient plus utiles si elles étaient vues plus tôt dans leur cheminement, de manière à mieux les préparer à l'épreuve ministérielle. La Commission invite le Collège à examiner cette situation.

En conformité avec la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), chaque enseignant a la responsabilité d'élaborer son plan de cours, lequel traduit les exigences des plans-cadres et de le remettre dès la première rencontre de la session. Selon les étudiants, les plans de cours sont correctement définis et ils sont respectés. Le Collège a toutefois revu plusieurs plans de cours pour les améliorer en ce qui a trait au rôle du cours dans le programme.

Lors de la démarche d'évaluation du Collège, une proportion importante d'élèves considérait que la charge de travail de plusieurs cours offerts en coenseignement était trop exigeante. Le Collège mentionne que le réaménagement en 2004-2005 de plusieurs cours offerts selon cette formule a résolu ce problème. Selon les élèves rencontrés, la charge de travail actuelle est adéquate.

La Commission considère que, dans son ensemble, le programme est cohérent.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les méthodes pédagogiques sont variées : exposés, ateliers, exercices, travaux de production. On complète la formation par des sorties, des expositions et des conférences. Les élèves interrogés ont souligné que les méthodes utilisées par les professeurs maintiennent leur motivation.

Le Collège favorise la formule du coenseignement. Lors de l'élaboration du devis, l'équipe enseignante voulait vérifier la pertinence de cette formule qui était utilisée dans 10 des 24 cours de la formation spécifique. Le coenseignement réunit deux enseignants ou plus, spécialisés dans différents domaines, s'adressant au même groupe d'élèves. L'évaluation a démontré que cette formule enrichit la formation, mais qu'elle entraîne cependant des difficultés liées à l'atteinte des compétences dans certains cours, à l'organisation de l'enseignement et à l'encadrement des élèves. Pour ces raisons, le Collège a entrepris une série d'actions. L'établissement a notamment ajusté les plans-cadres de cinq cours qui ne seront plus donnés selon cette formule. Par ailleurs, le Collège entend mettre en place des moyens visant à favoriser la stabilité des équipes œuvrant en coenseignement.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La maîtrise de chacune des compétences du programme fait l'objet d'évaluation. Les modes d'évaluation utilisés témoignent de l'atteinte des standards visés. L'épreuve finale de cours prend diverses formes : examen final, production d'un documentaire ou d'un disque compact, prestation théâtrale, écriture d'une nouvelle. Cette épreuve est comprise dans la grande majorité des cours et le Collège entend l'étendre à tous les cours, dès l'automne 2005.

Les élèves rencontrés ont mentionné avoir de la difficulté à se faire reconnaître des acquis scolaires et extrascolaires pour le cours d'*Espagnol*. De plus, plusieurs élèves ont affirmé que leur niveau de classement en *Anglais* était inapproprié. Selon les élèves, ces situations auraient pour effet d'affecter leur motivation et parfois d'allonger leur cheminement scolaire. La PIEA⁴ du Collège précise les modalités pour obtenir une reconnaissance d'acquis scolaires et extrascolaires. Ces modalités sont également diffusées aux étudiants. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer de l'application de la PIEA en cette matière.

Les modes et les instruments d'évaluation sont conformes à la PIEA du Collège. Les élèves rencontrés se disent bien informés sur les activités d'évaluation et sur les critères retenus. Cependant, la démarche d'évaluation a fait ressortir quelques lacunes quant à la conformité de certains plans de cours à la PIEA, particulièrement au chapitre de l'échéancier des activités d'évaluation des apprentissages et de la rétroaction verbale et écrite sur les travaux et examens des élèves. Le rapport mentionne que le coordonnateur de programme s'assurera de la conformité des plans de cours à la PIEA et le Collège entend déterminer des modalités de rétroaction à donner aux élèves sur les travaux et examens.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

4. Art. 6.4.7, art. 6.4.8, art. 6.13, art. 6.14, PIEA, 2002.

Les principales stratégies de recrutement du Collège s'articulent autour de l'information diffusée sur le programme : répertoire des programmes, site Internet du Collège, journée d'information scolaire pour les élèves du secondaire. Pour sa part, la sélection est effectuée sur la base du dossier scolaire du secondaire.

Le Collège fait état de mesures d'intégration de deux ordres : les mesures d'intégration au Collège et les mesures d'intégration spécifiques au programme. La Commission souligne la mise en place d'un local dédié aux étudiants de chaque profil, ce qui contribue au sentiment d'appartenance et offre un lieu où les élèves peuvent s'entraider et profiter de l'encadrement de l'équipe enseignante.

Le Collège a pris en compte le taux de réussite des cours de la formation spécifique et de la formation générale pour les sessions d'automne 2000 à l'hiver 2004; il se montre satisfait des résultats. Le Collège veut toutefois accroître la réussite à la première session au regard des cibles fixées par le plan de réussite. C'est pourquoi son plan de réussite prévoit la mise en place d'une série d'actions concernant la réussite des cours en première session, la persévérance et la diplomation. La Commission considère que ces actions devraient favoriser la réussite des élèves.

La persévérance constituait un des enjeux de l'autoévaluation. Selon les données du Collège les plus récentes, celles de la cohorte 2002, les élèves en *Arts et Lettres* connaissent un taux de réinscription plus élevé que celui de l'ensemble du secteur préuniversitaire (64,5 % comparativement à 59,2 %). Par ailleurs, selon les données CHESCO des trois dernières années d'observation, la proportion des élèves qui termine le programme à l'intérieur du délai prévu est supérieure à celle du réseau (44 % comparativement à 37,6 %). Si on ajoute deux ans à la durée prévue, la proportion est légèrement supérieure à celle du réseau (62,6 % comparativement à 59,6 %). La Commission considère que les taux de diplomation sont bons.

Le Collège a élaboré une épreuve synthèse de programme pour chacun des profils de sortie. Bien que le Collège ait le souci d'établir la liste des compétences qui seront évaluées, la pondération retenue pour chacune d'entre elles montre un écart entre les profils *Cinéma et communication*, *Arts d'interprétation* et le profil *Lettres et langues*. En outre, l'activité administrée actuellement aux élèves est axée sur la production et est davantage disciplinaire. Dans ce contexte, la Commission **suggère** au Collège de revoir l'épreuve synthèse de manière à ce qu'elle atteste l'intégration des apprentissages réalisés

dans l'ensemble du programme d'études⁵, notamment ceux relatifs à l'analyse et à la critique. Ces éléments devront être précisés dans les plans de cours.

Dans l'ensemble, la Commission considère que le programme est efficace.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois autres critères, soit l'encadrement des élèves, la qualité de la gestion et les ressources humaines, matérielles et financières.

L'encadrement des élèves

Le Collège a évalué l'efficacité des mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage et des activités-conseils, de soutien et de suivi des élèves. En 2004, le Collège a procédé à l'évaluation des besoins des élèves et à l'identification de mesures appropriées. Le Collège a implanté une formule de parrainage entre les élèves et il compte mettre en place une stratégie visant à identifier et soutenir les élèves en difficulté. Quant à la disponibilité des enseignants, les professeurs affichent leur horaire et signalent leur disponibilité, entre autres, par la diffusion de leur adresse électronique. Les élèves consultés se disent satisfaits des services qu'on leur offre et de la disponibilité des enseignants. La Commission souligne l'engagement et le dévouement reconnu du personnel enseignant.

La qualité de la gestion

Le rapport du Collège fait état d'une structure de gestion efficace et d'une approche programme bien implantée. Par ailleurs, la démarche d'évaluation continue annuelle permet au comité de programme de faire le point sur le programme, particulièrement au chapitre de son efficacité et de sa cohérence, et de déterminer les actions à mener quant à l'amélioration de la qualité de la formation et de la réussite des élèves.

L'évaluation a fait ressortir le besoin d'améliorer la circulation de l'information quant à la gestion du programme au sein de l'équipe enseignante. En vue de répondre à ce besoin, le coordonnateur de programme a organisé des rencontres d'information avec le personnel enseignant. De plus, le Collège entend créer un lieu virtuel, sur le site Intranet du Collège, pour mieux informer les enseignants sur les divers aspects de la gestion du programme et leur permettre d'échanger sur leurs pratiques. La Commission considère que la gestion est efficace.

5. Art. 6.6.2, p. 37, PIEA, Jonquière, 2002.

Les ressources humaines, matérielles et financières

Les compétences diversifiées des professeurs constituent une force de la mise en œuvre du programme. Selon le rapport, le Collège a fait des efforts pour assurer le maintien et le renouvellement des expertises, notamment la diffusion d'information sur le programme à l'intention des nouveaux membres de l'équipe enseignante. De plus, l'équipe enseignante a accès à différents services d'encadrement et une politique de perfectionnement est diffusée au moyen du guide de l'enseignant.

Sur le plan des ressources matérielles, le Collège a entrepris plusieurs actions en vue de satisfaire aux besoins du programme, notamment l'achat d'équipements et l'aménagement de locaux. La Commission note que le Collège a réalisé la plupart des actions qu'il avait déterminées. Il est prévu que les élèves du cours *Théâtre* disposent de la salle de théâtre, dans l'horaire prévu du cours, mais des raisons administratives limitent l'accès à cette salle. Le Collège se dit d'ailleurs préoccupé par cette question. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts en vue d'offrir aux élèves un lieu propice à l'atteinte des objectifs de ce cours.

Plan d'action

Le Collège a annexé un plan d'action au rapport d'évaluation. Le plan d'action a été conduit sous la responsabilité du coordonnateur de programme.

L'analyse du plan d'action montre que les actions retenues ont pour la plupart été réalisées. La direction du Collège mentionne que l'établissement a voulu profiter de la mobilisation du personnel dans la démarche d'évaluation de programme pour mettre en place rapidement des actions en vue de corriger les faiblesses identifiées. Par ailleurs, le plan d'action influence les pistes d'action annuelles du Collège démontrant ainsi l'efficacité de la démarche d'évaluation. De plus, la Commission note que la fiche de suivi du plan d'action implantée au Collège est très fonctionnelle.

La Commission reconnaît l'ampleur de la tâche réalisée par le Collège et la célérité de sa réponse aux aspects à corriger.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts et Lettres* du Cégep de Jonquière est de qualité.

La démarche d'évaluation de programme réalisée par le Collège s'est déroulée conformément aux dispositions établies par la PIEEP du Collège. La Commission considère que l'application de la politique a été efficace et que le Collège a répondu aux recommandations de la Commission.

La qualité du programme *Arts et Lettres* repose en grande partie sur la cohérence du programme, sur la valeur des méthodes pédagogiques utilisées, sur la qualité de l'évaluation des apprentissages et sur l'efficacité du programme.

Quelques améliorations pourraient être apportées à la mise en œuvre du programme. C'est pourquoi la Commission a formulé des suggestions relatives au suivi des diplômés, à la reconnaissance d'acquis scolaires et extrascolaires et à l'épreuve synthèse de manière à ce qu'elle atteste l'intégration des apprentissages réalisés dans l'ensemble du programme. Elle a également formulé une invitation qui vise l'apprentissage de notions grammaticales. La Commission a également encouragé le Collège à poursuivre l'évaluation de la pertinence de ses cours de formation complémentaire.

Par ailleurs, la Commission souligne la qualité et l'efficacité du plan d'action du Collège.

Le Collège a également évalué d'autres critères. La Commission souligne la qualité de l'encadrement offert aux élèves, l'efficacité de la gestion et l'efficacité des ressources humaines, matérielles et financières. La Commission a formulé un encouragement au Collège relativement à l'aménagement d'un lieu propice pour l'atteinte des objectifs du profil *Théâtre*.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de *Arts et Lettres*, le Cégep de Jonquière a formulé des remarques qui ont amené quelques précisions au rapport. Le Collège a également fait part d'actions réalisées, entreprises ou prévues dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

- Dans le but de mieux suivre les diplômés du programme, l'information disponible concernant le cheminement des finissants à l'université sera transmise au Comité de programme.
- En lien avec la mise en œuvre de la formation complémentaire, le Collège a amorcé des travaux afin de mettre à jour son offre de cours complémentaire.
- Au chapitre de l'évaluation des apprentissages, le Collège entend s'assurer d'un suivi particulier concernant le niveau de classement en anglais.
- Le Collège a revu l'épreuve synthèse de manière à s'assurer du respect de l'intégration des apprentissages réalisés dans l'ensemble du programme d'études. De plus, les plans de cours des projets d'intégration de chacun des profils préciseront les éléments qui seront pris en compte dans l'épreuve synthèse.

La Commission estime que toutes ces actions contribuent à bonifier la mise en œuvre du programme dans son ensemble.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente